



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE KOUROU
8 PLACE DES AMERIQUES
97310 KOUROU

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Kourou
Trésorerie
8 place des Amériques
PAE Bois Chaudat
97310 KOUROU
Téléphone : 0594 28 70 35
Mél. : t102004@dgfp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : du lundi au mercredi
de 07:30 à 12:30 ; le mardi et vendredi aux
mêmes horaires sur RDV. Fermé le jeudi.
Affaire suivie par :
Téléphone :
Réf. : M57

M LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DES SAVANES
1 R RAYMOND CRESSON
97310 KOUROU

Kourou, le 07 juin 2021

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon avis à travers le présent courrier sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la Communauté des Communes des Savanes et ses budgets annexes administratifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cet avis est un accord de principe pour l'application de la nomenclature M57 par la Communauté des Communes des Savanes à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature nécessite une délibération au préalable à laquelle doit être joint le présent avis, en application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899. Cette délibération devra stipuler clairement la volonté de la collectivité à appliquer son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'absence d'un solde au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur Le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable public

L'Inspecteur Divisionnaire
des Finances publiques

Célestin BIANAGA